
	<h1 style="color: magenta; text-decoration: underline;">REGLEMENT INTERIEUR</h1> <h2 style="color: magenta; text-decoration: underline;">3P5</h2>		
	Référence : PR3P5/F/001/2	Création/Mise à jour : septembre 2011	
	Version : 2	Nb de pages : 1/5	

Préambule

Comme toutes les plates-formes et services communs de l'Université, le fonctionnement et le financement de la plate-forme protéomique Paris 5 (3P5) sont régis par le comité de gestion à partir des rapports du conseil scientifique.

Article 1 : Objectif général

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les modalités d'organisation interne et de fonctionnement de la plate-forme et ses relations avec les centres partenaires. La plate-forme universitaire de protéomique 3P5 regroupe des équipements et des personnels destinés à offrir aux équipes de recherche de l'Université Paris Descartes des ressources technologiques de haut niveau dans le domaine de l'analyse protéomique.

Article 2: Missions de 3P5

L'objectif principal de 3P5 est de mettre à la disposition des équipes de recherche de l'Université Paris Descartes des moyens performants et compétitifs d'analyse protéomique. Les missions de 3P5 sont de plusieurs ordres : service, développement, recherche et formation. Le responsable de la plate-forme veille à maintenir l'équilibre entre ces différentes missions, équilibre qui est évalué chaque année par le conseil scientifique.

- Missions de service

Elles correspondent à des activités de routine telles que, par exemple, l'identification par spectrométrie de masse de protéines dans des fragments de gels d'électrophorèse ou la réalisation d'analyses préalablement mises au point dans un travail de développement. Le coût et le protocole mis en œuvre pour ces travaux sont disponibles sur le site internet de 3P5. La plate-forme se réserve le droit de refuser des échantillons dont la qualité lui apparaît incompatible avec l'analyse demandée. Par contre, 3P5 n'effectue aucune sélection basée sur la pertinence supposée des analyses demandées dans le cadre de ces activités de service. En cas de publication, la prestation fournie par la plate-forme est indiquée dans le texte ou dans la partie « remerciements ».

- Missions de développement

Elles correspondent à la mise en place par 3P5 de nouvelles méthodes d'analyse, qu'il s'agisse de méthodes déjà développées par d'autres équipes ou de méthodes totalement nouvelles. Elles reposent sur une veille technologique active de la part de l'ensemble des membres de 3P5. Le développement de méthodes d'analyses nouvelles est décidé par le responsable de 3P5 en fonction des besoins des équipes de recherche des centres partenaires et des capacités humaines et matérielles présentes sur 3P5. Ce développement peut-être effectué par des ingénieurs de 3P5, des ingénieurs des centres partenaires ou des chercheurs habilités à utiliser le matériel de la plate-forme. Le personnel de 3P5 ayant participé à ces travaux est associé à la publication des résultats obtenus lors de ces travaux de développement.

- Missions de recherche

La plate-forme 3P5 accueille des jeunes chercheurs (doctorants ou post-doctorants) et des chercheurs statutaires pour la réalisation de projets de recherche impliquant de façon majeure des méthodes de protéomique.

- Missions de formation

Le personnel de 3P5 assure la formation du personnel des plateaux techniques locaux des centres partenaires et des chercheurs accueillis sur la plate-forme aux méthodes de la protéomique et aux équipements utilisés sur 3P5. La plate-forme 3P5 organise régulièrement des séminaires ouverts à l'ensemble des membres des centres partenaires destinés à présenter le développement des techniques protéomiques. Elle participe sur demande des responsables des différents modules d'enseignement aux actions de formation en protéomique mises en place par l'Université Paris Descartes dans le cadre des enseignements de second et troisième cycle.

Article 3 : Partenaires

Les partenaires de 3P5 sont membres de l'université Paris Descartes: IFR58 Cordeliers, IFR 71 Médicament (Faculté de Pharmacie), IFR77 Broca-Sainte-Anne, IFR94 Necker, IFR95 Saints-Pères, Institut Cochin/IFR116 Alfred Jost-et centre de recherche cardiovasculaire-HEGP.

Article 4 : Responsable

La plate-forme 3P5 est placée sous l'autorité d'un responsable nommé par le comité de gestion. Le responsable est un scientifique titulaire d'une HDR, compétent dans le domaine et appartenant aux structures de recherche de l'Université. Il est désigné par le comité de gestion.

Article 5 : Comité de plate-forme

Le comité de plate-forme est présidé par le responsable de la plate-forme 3P5. Il est constitué du représentant de chaque centre partenaire désigné par le directeur de celui-ci, tel que défini dans l'article 7, et de l'ensemble des personnels statutaires de 3P5 et des plateaux techniques de protéomique des centres partenaires. Il se réunit de façon trimestrielle sur convocation de son président. Le comité débat du fonctionnement général de 3P5 et émet des propositions sur son évolution souhaitable (acquisition de nouveaux matériels, développement de nouvelles méthodologies, etc). L'activité et le développement des plateaux techniques de protéomique des centres partenaires sont aussi discutés par le comité de plate-forme. Après chaque réunion, le président du comité rédige un rapport qui est transmis aux membres du comité de gestion.

Article 6 : Conseil scientifique

Le Conseil scientifique comprend un représentant de l'Université Paris Descartes et des experts extérieurs (5) nommés par le comité de gestion sur proposition du comité de plate-forme. Son président est désigné par le Comité de gestion parmi les personnalités du CS extérieures à l'Université. Le Conseil scientifique se réunit au moins une fois tous les deux ans sur convocation de son président. Il donne un avis sur la procédure de hiérarchisation des projets, évalue la qualité des prestations fournies, se prononce sur l'équilibre entre les différentes missions de la plate-forme et sur le choix des nouvelles méthodes d'analyse développées. Il formule des propositions et recommandations concernant l'évolution souhaitable de la plate-forme 3P5. Le président rédige un rapport qu'il soumet à l'approbation des différents membres du Conseil scientifique et transmet au Comité de gestion.

Article 7 : Relations de 3P5 avec les centres partenaires

Article 7-1 : plateaux techniques locaux :

Les centres partenaires développent des plateaux techniques locaux d'analyse protéomique pour répondre aux besoins spécifiques des équipes de recherche présentes sur leur site. 3P5 s'efforce de maintenir un développement coordonné de ces différents plateaux techniques pour offrir aux utilisateurs de l'ensemble de l'université Paris Descartes la plus large capacité possible d'analyses. L'Université Paris Descartes n'endossera pas de projet qui n'aura été approuvé par le comité de gestion.

Chaque centre partenaire s'engage à :

- permettre l'accès des autres plateaux techniques et de 3P5 à son plateau technique local et à soutenir, dans toute la mesure de ses possibilités, les investissements concernant 3P5 décidés par le comité de gestion.

Article 7-2 : accès

Le personnel de 3P5 maintient la plus stricte égalité d'accès à ses différentes prestations pour l'ensemble des différents sites partenaires.

Toutes les équipes de recherche de l'Université Paris Descartes peuvent contacter directement la plate-forme universitaire pour lui soumettre des demandes de prestation. Néanmoins, il est fortement recommandé aux équipes des centres de recherche ayant développé des plateaux techniques de protéomique locaux de contacter d'abord ce plateau technique avant de contacter la plate-forme universitaire. La plate-forme universitaire encouragera systématiquement ce type d'interaction indirecte.

Le personnel de 3P5 accueille le personnel des plates-formes partenaires pour la réalisation directe d'analyses mettant en œuvre le matériel présent sur 3P5. Il assure si besoin est la formation de ces personnels aux techniques et aux matériels utilisés sur 3P5. L'utilisation de chaque machine présente sur la plate-forme est subordonnée à l'obtention d'une habilitation délivrée par le responsable de la plate-forme. Les modalités d'accueil des personnels des plates-formes partenaires sont définies par le responsable de 3P5 en fonction des contraintes liées au bon fonctionnement de la plate-forme. L'accueil se fait généralement selon l'ordre chronologique des demandes. Tout personnel travaillant sur la plate-forme est placé sous l'autorité du responsable de la plate-forme.

Article 7-3 : représentants des centres partenaires

Chaque centre partenaire désigne un représentant qui constitue l'intermédiaire entre les utilisateurs, l'administration du centre concerné et 3P5. Il est le relais de 3P5 auprès de l'administration du centre dont il dépend.

Article 8 : Organisation de 3P5

L'ensemble des personnels et des **équipements** de la plate-forme 3P5 est regroupé sur un site unique mis à la disposition de 3P5 de façon pérenne par un centre partenaire. Les personnels de 3P5 sont, soit directement affectés à 3P5 par le comité de gestion, soit détachés par les centres partenaires. Les équipements de 3P5 comportent du matériel propre à 3P5 comprenant notamment les spectromètres de masse susceptibles de fonctionner en mode haut débit et du matériel mis à la disposition de 3P5 par les centres partenaires. Une convention spécifique précisant notamment les conditions d'utilisation et de modifications éventuelles de mise à niveau sera établie pour chaque appareil mis à disposition par un centre partenaire.

Article 9 : Détachement des personnels des sites partenaires sur 3P5

Les centres partenaires peuvent détacher du personnel sur la plate-forme 3P5. Ce détachement peut concerner une partie seulement du service de l'agent concerné mais ne peut être inférieur à 50% de celui-ci. Le site partenaire ou le responsable de 3P5 peut mettre fin à tout moment à ce détachement. Le personnel détaché par les centres partenaires est placé pendant toute la durée du détachement sous l'autorité du responsable de 3P5. Il participe, selon les modalités définies avec le responsable, à l'ensemble des missions de 3P5.

Article 10 : Modalités de réalisation des travaux

- Analyses relevant des missions de service

Le tarif de ces analyses est calculé de façon forfaitaire pour la réalisation d'un protocole d'analyse standard détaillé sur le site internet de 3P5. Le personnel de 3P5 s'assure que les échantillons fournis ont été préparés selon des protocoles compatibles avec l'analyse demandée. Des protocoles détaillés de préparation des échantillons sont disponibles sur le site internet de 3P5. Dès réception des échantillons, 3P5 s'engage sur les délais et le coût exact de ces analyses si des modifications au protocole d'analyse standard sont demandées. Ces analyses sont généralement effectuées dans l'ordre d'arrivée des échantillons. Toutefois, dans des cas exceptionnels et motivés, des échantillons en quantité limitée peuvent être traités de façon prioritaire sur décision du responsable. Un surcoût est alors systématiquement appliqué. Inversement, le traitement d'un nombre très important d'échantillons pour un même utilisateur peut être fractionné pour permettre le traitement d'autres travaux avec un délai raisonnable. Dans le cas d'analyses par ionisation MALDI, les échantillons sur plaque sont conservés au moins 2 semaines après l'envoi des résultats pour une éventuelle analyse complémentaire. Sauf en cas d'erreur de 3P5 sur la première analyse, cette seconde analyse est facturée. Les résultats sont rendus dans un format accessible à tous les utilisateurs, fournissant un maximum de renseignements et compatible avec les exigences éditoriales des principaux journaux scientifiques. Sur leur demande, une copie des fichiers bruts d'analyse est transmise aux utilisateurs pour archivage. 3P5 s'engage à conserver les fichiers de données sous forme exploitable pendant une durée minimale de cinq ans.

- Analyses relevant des missions de développement et de recherche

La faisabilité, la stratégie la mieux adaptée et les modalités de réalisation de chacune de ces analyses sont définies au cours d'un entretien préalable avec le groupe porteur du projet ou la plate-forme locale. Pour ces activités, 3P5 fournit un état sincère des capacités actuelles de la plate-forme et une indication sur les délais et les coûts probables sans engagement de sa part. Les coûts réels sont calculés au prorata du coût réel des réactifs utilisés et du tarif horaire d'utilisation des différents équipements nécessaires. Ces coûts horaires d'utilisation sont disponibles sur le site internet de la plate-forme.

- Principes de tarification

Trois types de tarifs sont mis en place. Ils sont applicables respectivement 1- aux équipes des sites partenaires, 2- aux équipes de recherche des organismes publics ne relevant pas de l'Université Paris Descartes, 3- aux entreprises privées. Les tarifs applicables aux équipes des sites partenaires sont calculés de façon à compenser le coût de l'analyse hors équipement et hors frais de personnel. Ils comprennent le coût des réactifs et les coûts de maintenance des appareils. Les deux autres tarifs prennent en compte l'amortissement du matériel (cas 2) et le salaire du personnel (cas 3).

Article 11 : Budget et financement de la plate-forme

- Locaux mis à la disposition de la plate-forme

Le centre partenaire qui accueille la plate-forme met gratuitement les locaux à disposition de la plate-forme, il assure et finance l'entretien de ces locaux.

- Matériel lourd

L'achat et le montage financier concernant l'achat de matériel lourd dont le coût hors-taxes est supérieur à 150 000 euros ne peuvent être décidés que par le comité de gestion des plates-formes. Toute demande de subvention concernant ce type de matériel est obligatoirement soumise à l'approbation de ce comité avant dépôt.

- Matériel semi-lourd

Ce matériel peut-être acquis sur les fonds rassemblés par la plate-forme en réponse à des appels d'offres spécifiques, éventuellement déposés avec des centres partenaires ou des équipes de ces centres partenaires. Le comité de gestion est informé de ces demandes avant leur dépôt.

- Budget de fonctionnement

La plate-forme doit s'efforcer d'obtenir un équilibre financier pour ses frais de fonctionnement. Ces frais correspondent à l'ensemble des contrats d'entretien des différentes machines, aux coûts des différents réactifs et aux réparations ou remplacement du petit matériel d'un coût inférieur à 5000 euros. Les recettes de la plate-forme pour son fonctionnement correspondent aux travaux facturés aux équipes de recherche selon les modalités indiquées dans l'article 10. La plate-forme établit chaque fin d'année un bilan de ses dépenses de l'année écoulée et de ses recettes. Elle établit un budget prévisionnel pour l'année suivante en modifiant si besoin les tarifs de ses prestations pour atteindre cet équilibre financier. La gestion des crédits de fonctionnement de la plate-forme est assurée sans compensation financière par l'administration du centre partenaire hébergeant la plate-forme qui met à la disposition de la plate-forme un crédit lui permettant de couvrir ses dépenses. La plate-forme rembourse ce crédit sur les prestations qu'elle facture.

Article 12 : Assemblée générale

Le responsable organise chaque année une assemblée générale à laquelle sont invités tous les personnels et tous les utilisateurs de la plate-forme. Le Vice-président du conseil scientifique de l'Université ou son représentant est invité à cette réunion.

Article 13 : Ouverture vers l'extérieur

La plate-forme 3P5 est ouverte en priorité à l'ensemble des équipes de l'Université Paris Descartes. Elle est en outre ouverte aux équipes extérieures, au niveau régional et national, quelque soit leur rattachement (organismes publics ou établissements privés), en accord avec la Charte des plates-formes de recherche GIS-IBISA.

Article 14 : Certification

3P5 s'engage dans la limite de ses moyens humains et informatiques à tendre vers une démarche qualité des processus selon les normes de la certification ISO 9001.